

COMMUNIQUE DE PRESSE

007/16

Mohamed Ibn Chambas félicite le Cameroun et le Nigeria pour leur décision de parachever la démarcation des frontières terrestres

Yaoundé, 6 juin 2016- En sa qualité de Président de la Commission Mixte Cameroun-Nigeria (CMCN), le Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel, M. Mohamed Ibn Chambas a présidé aujourd'hui, à Yaoundé, la deuxième réunion des Chefs de délégations du Cameroun et du Nigeria de la CMCN.

Le Cameroun qui accueillait cette réunion était représenté par le Vice-Premier Ministre, M. Amadou Ali, tandis que la délégation nigériane était représentée par le Ministre de la Justice M. Abubakar Malami SAN.

Sous l'impulsion de M. Ibn Chambas, les deux parties ont passé en revue les points essentiels et se sont convenus de la nécessité de résoudre les questions en suspens à travers la mise en place d'une feuille de route pragmatique et ambitieuse, dans laquelle la priorité sera donnée à la résolution rapide des zones de désaccords ; au parachèvement de la démarcation de la frontière terrestre ; et au lancement des projets socio-économiques pour renforcer la confiance au sein des populations affectées par la démarcation, ainsi que le besoin d'approvisionner le Fond de Placement pour accomplir les tâches qui restent.

« je salue l'esprit positifs des deux Chefs de délégations et les félicite pour leurs engagements forts pour parachever la démarcation et renforcer l'assistance aux populations affectées », a déclaré le Président de la CMCN, M. Ibn Chambas.

De son côté, le Chef de la délégation du Cameroun, le Vice-Premier Ministre, M. Amadou Ali, a exprimé la détermination de son gouvernement de travailler avec toutes parties pour résoudre les questions en suspens et mettre en œuvre la décision de la CIJ.

Dans le même état d'esprit de coopération, son homologue nigérian, le Ministre de la Justice, M. Aboubakar Malami SAN, a réitéré l'engagement de son pays à accélérer les travaux de démarcation sur les 100 km restants et de prendre les mesures nécessaires afin de résoudre toutes les questions en suspens.

La deuxième réunion des Chefs de Délégation de la CMCN a adopté un Communiqué Final, et a convenu de convoquer les parties pour une réunion le mois de novembre prochain afin d'évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la feuille de route.

La CNMC - En 1994, les chefs d'Etat du Cameroun et du Nigeria ont demandé des conseils à l'Organisation des Nations Unies pour résoudre leur conflit frontalier. Le 10 Octobre 2002, la Cour internationale de Justice (CIJ) a rendu son arrêt sur les demandes qui lui ont été soumises, statuant sur la démarcation de la totalité de la frontière (terrestre et maritime) entre le Cameroun et le Nigeria - du lac Tchad au Golfe de Guinée. Les deux Etats ont convenu de respecter et de mettre en œuvre la décision. Et à leur demande, l'Organisation des Nations Unies a créé en Novembre 2002, la Commission mixte Cameroun-Nigéria (CNMC), qu'elle préside. Le mandat de la CNMC est de : démarquer la frontière terrestre et délimiter la frontière maritime; apporter son soutien au retrait des troupes et au transfert d'autorité dans la région du lac Tchad, tout au long de la frontière terrestre et de la péninsule de Bakassi; répondre aux besoins des populations touchées par les activités de démarcation; élaborer des recommandations sur les mesures de renforcement de la confiance et promouvoir des projets économiques conjoints visant à promouvoir la coopération transfrontalière pacifique; et enfin soutenir la Commission du Bassin de Lac Tchad.

###

Mohamed Ibn Chambas congratulates Cameroon and Nigeria for their decision to finalize land boundary demarcation

Yaoundé, June 6, 2016 – In his capacity as Chairman of the Cameroon-Nigeria Mixed Commission (CNMC), the Special Representative of the United Nations Secretary-General for West Africa and the Sahel, Mr Mohamed Ibn Chambas, chaired today in Yaoundé the meeting of the Heads of Delegation of Cameroon and Nigeria to the CNMC.

Cameroon, which hosted the meeting was represented by Vice-Prime Minister Amadou Ali while the Nigerian Delegation was represented by the Minister of Justice M.Abubakar Malami SAN.

Spurred on by Mr. Ibn Chambas, both Parties have reviewed the essential issues and have agreed on the need to resolve the outstanding issues through the implementation of a pragmatic roadmap prioritizing the rapid resolution of disagreement areas; the finalization of the land boundary demarcation and the launching of socio-economic projects intended for building confidence among the populations affected by the demarcation; as well as the need to replenish the trust fund to complete the remaining tasks.

«I welcome the positive spirit of the two Heads of Delegations and commend them for their commitment to finalize the demarcation and enhance urgent support to the affected communities », said the Chairman of the CNMC, Mr Ibn Chambas.

On his part, the Head of the Cameroonian Delegation, the Vice-Prime Minister, Mr Amadou Ali, expressed the determination of his government to work with all sides to resolve the outstanding issues and fully implement the ICJ ruling.

In a similar spirit of cooperation, the Minister of Justice Aboubakar Malami SAN, reiterated the commitment of his country to complete the demarcation work on the remaining 100 km and take necessary steps to support address all outstanding challenges.

The meeting of the Heads of Delegation adopted a Final Communiqué Communiqué Final and agreed to convene the Parties for the next meeting in November 2016.

The CNMC - In 1994 the Heads of State of Cameroon and Nigeria sought guidance from the United Nations to resolve their border conflict. Consequently, on 10 October 2002 the International Court of Justice (ICJ) issued its Judgment on the claims brought before it, ruling on the demarcation of the entire boundary (land and maritime) between Cameroon and Nigeria – stretching from Lake Chad to the Gulf of Guinea. Both states agreed to respect and implement the ruling and at their request, the United Nations established in November 2002, the Cameroon-Nigeria Mixed Commission (CNMC), which it chairs. The CNMC's mandate is to; demarcate the land boundary and delimitate the maritime boundary; support the withdrawal of troops and transfer of authority in the Lake Chad area, along the land boundary and Bakassi Peninsula; address the needs of populations affected by demarcation activities; Develop recommendations on confidence-building measures and joint economic ventures aiming at promoting peaceful cross-border cooperation; and support the Lake Chad Basin Commission.

###

Bureau de la Communication et de l'Information Publique

Kouider Zerrouk, Chef de bureau – (+221) 33-869-8560 / 77- 3324928 – zerrouk@un.org
Vicky Delore Ndjeuga, Chargé de communication – (+221) 33-869-8544 / 77- 3339414 – ndjeuga@un.org
Angelita Mendy Diop, Chargée de communication – (+221) 33-869-8547 / 77-450-6181– mendya@un.org
Cheikh A. Bamba Seye, Webmaster – (+221) 33-869-8560 / 77-185-9954– seyec@un.org

 www.unowas.unmissions.org

 facebook.com/UNOWAS

 twitter.com/UN_UNOWAS

 Ngor, route de la plage- PO Box 23 851, Dakar Ponty (Sénégal)

